

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2025_06

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX 2023A07 – REHABILITATION DU STADE DE LA FOUGERE – AVENANT 11

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

VU la délibération 20230925_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

VU le marché de travaux 2023A07 visant à la réhabilitation du stade de la Fougère, notifié le 02/01/2024,

VU l'article L2194-1 – 2° du code de la commande publique,

VU l'attribution du lot 7, Serrurerie, à l'entreprise C2B Adour, sise Avenue du 1^{er} mai 40220 Tarnos pour un montant HT de 277 920€,

CONSIDÉRANT que l'entreprise C2B Adour doit procéder à des modifications suite à des demandes complémentaires diverses,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°11 qui consiste à procéder à l'extension du GC 01 pour prévenir le risque de chute, à l'ajout de main courante au niveau des escaliers extérieurs (demande de la DDTM) et à l'ajout de signalétique dans les tribunes. Cet avenant a une incidence financière de 3 045€ HT (+1.09%). Le nouveau montant du lot 7 est de 280 965€ HT.

ARTICLE 2 : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 19/07/2023 pour une parution sur le site de demat-ampa, sur le site de la Ville et le BOAMP.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 17 mars 2025

Le Maire,
Régis GELEZ

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr